

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX OUVEZE-PAYRE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 2 AVRIL 2019

Etaient présents :

Commune d'Alissas : Madame Bacconnier, Monsieur leynaud
Commune de Chomérac : Messieurs Amblard, Martin
Commune de Cruas : Madame D'Aloia,
Commune de Flaviac : Messieurs Béal, Tonkens
Commune de Meyse : Monsieur Mazzini,
Commune de le Pouzin : Messieurs Vignal, Amblard
Commune de Rochemaure : Monsieur Cheynet,
Commune de Rochessauve : Monsieur Lafond,
Commune de Rompon : Monsieur Vivat,
Commune de St Bauzile : Madame Pollard-Boulogne,
Commune de Julien en St Alban : Messieurs Fougeirol, Bernay
Commune de St Lager Bressac : Monsieur Ascari,
Commune de St Martin sur Lavezon : Monsieur Arto,
Commune de St Vincent de Barrès : Monsieur Chebance

Pouvoirs : Monsieur Cotta a donné pouvoir à Madame D'Aloia, Monsieur Jimenez a donné pouvoir à Monsieur Cheynet, Monsieur Périco a donné pouvoir à Monsieur Arto ;

Excusés : Madame Meniaud, Messieurs Boyer, Leclere, Cotta, Tognetty, Jimenez, Reynaud, Dutrieux, Avon, Bernard, Perico, Dusserre, Labeille, Bastide, Jourdan.

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Paul André, Trésorier
Bureau d'Etudes Naldéo : Vincent Chassard
Technique : Messieurs Vergnaud, Chazot
Administratif : Madame Noharet.

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare la séance ouverte.

Désignation secrétaire de séance : Monsieur Christophe Vignal

Approbation du Compte rendu du 11/12/2018

Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité des présents

Ordre du jour

- **Approbation du compte de gestion**
- **Vote du compte administratif 2018**
- **Affectation des résultats 2018 : Budget Primitif 2019**
- **Budget Primitif 2019**
- **Divers**

Approbation du compte de gestion

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'exercice du budget 2018

Monsieur Paul André, Trésorier de Privas, Comptable public de la collectivité syndicale, présente le compte de gestion de l'exercice 2018.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif 2018.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et les écritures du compte de gestion du trésorier.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier, dont les écritures sont conformes au compte administratif
- DIT que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote du compte administratif 2018

Le conseil syndical délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Mme Pollard-Boulogne Annie, Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lequel peut se résumer ainsi :

Exploitation

	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		317 830.21
Opérations de l'exercice	2 532 125.53	3 092 872.44
Totaux	2 532 125.53	3 410 702.65
Résultats de clôture		878 577.12

Investissement

	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		293 544.76
Opérations de l'exercice	2 431 057.49	2 186 370.01
Totaux	2 431 057.49	2 479 914.77
Résultats de clôture		48 857.28

Reste à réaliser	1 514 190.76	844 023.60
Totaux	1 514 190.76	844 023.60
Déficit	670 167.16	

Résultat cumulé

	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		611 374.97
Opérations de l'exercice	4 963 183.02	5 279 242.45
Totaux	6 477 373.78	6 734 641.02
Résultats de clôture		257 267.24

Madame La Présidente s'étant retirée, Monsieur Leynaud, Vice-Président, procède au vote du Compte Administratif de l'exercice 2018, il est approuvé à : 21 voix pour, 0 contre, 0 abstention et conforme au Compte de Gestion.

- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, avec les restes à réaliser, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Affectation des résultats 2018 – Budget 2019

Le comité Syndical, après avoir examiné le compte administratif du Syndicat Ouvèze Payre statuant sur l'affectation des résultats et constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 878 577.12 € Décide : a 22 voix pour 0 contre, 0 abstention, d'affecter le résultat de fonctionnement somme suit :

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Madame Pollard-Boulogne, délibérant sur le compte administratif du Syndicat Ouvèze Payre de l'exercice 2018 dressé par elle même, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		317 830,21 €		293 544,76 €	0,00 €	611 374,97 €
Opérations de l'exercice	2 532 125,53 €	3 092 872,44 €	2 431 057,49 €	2 186 370,01 €	4 963 183,02 €	5 279 242,45 €
Totaux	2 532 125,53 €	3 410 702,65 €	2 431 057,49 €	2 479 914,77 €	4 963 183,02 €	5 890 617,42 €
Résultat de clôture		878 577,12 € H		48 857,28 €		927 434,40 €

Besoin de financement
Excédent de financement

0,00 €	A
48 857,28 €	

Reste à réaliser

1 514 190,76 €	844 023,60 € C
----------------	----------------

Besoin de financement
Excédent de financement

670 167,16 €	D = B - C
0,00 €	

Besoin total de financement
Excédent total de financement

621 309,88 €	E = A + D
0,00 €	

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme G

878 577,12 €	F + G = H
--------------	-----------

dont

100 000,00 €	au 002
--------------	--------

et

778 577,12 €	au 1068
--------------	---------

3° Constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations MM. les Membres Présents

Vote du Budget Primitif 2019

Le comité Syndical délibérant sur le Budget Primitif 2019, dressé par Mme Pollard-Boulogne Annie, Présidente :

Approuve à : 22 voix pour, 0 contre, 0 stention, la proposition du Budget Primitif faite par Mme la Présidente et arrête comme suit la balance des recettes et dépenses tant pour la section d'Exploitation que pour la section d'Investissement.

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
002 RESULTATS D'EXPLOITATION REPORTE		100 000.00 €
CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DE L'EXERCICE	3 428 015.98 €	3 328 015.98 €
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	3 428 015.98 €	3 428 015.98 €
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
RESTES À REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	1 514 190.76 €	844 023.60 €
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		48 857.28 €
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DE L'EXERCICE (y compris les comptes 1064 et 1068)	2 450 773.22 €	3 072 083.10 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 964 963.98 €	3 964 963.98 €
TOTAL DU BUDGET	7 392 979.96 €	7 392 979.96 €

Divers

Madame la Présidente informe des différentes procédures en cours :

- Dossier Mazard sur Meysse, le syndicat est condamné à verser une indemnité « qui couvre l'intégralité du préjudice matériel et certain causé par l'expropriation » Aux époux Mazard de 89 400 Euros ainsi qu'une indemnité de 1700 Euros, qui correspond aux frais irrépétibles.
- .Dossier Archimbaud sur la commune de Rochemaure, l'audience est prévu le 11 avril prochain au Tribunal d'Instance de Privas
- Dossier Altho : L'audience concernant le jugement en appel est prévue au Tribunal de Nîmes, dont la date n'est pas encore fixée.

Autres informations :

Concernant les conséquences de la loi NOTRe et l'avenir du syndicat, la Présidente rappelle que pour la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, la compétence eau sera prise au 1^{er} janvier 2020 (7 communes sont concernées), pour les 10 autres communes faisant parties de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron, la prise de compétence devrait être reportée à 2026 (si les communes délibèrent dans ce sens).

Dans le cadre de l'étude préalable au transfert de la compétence eau potable en cours, mise en œuvre par la CAPCA, nous n'avons à ce jour pas d'autres informations.

Travaux en cours :

Sur la commune de St Pierre la Roche, actuellement 500 m de canalisations sont posés

Sur la commune de Meysse quartier les Ribes : les travaux de canalisations vont démarrer

Le Pouzin quartier Payre : commencement des travaux fin du mois d'avril.

Pour terminer, Monsieur Vergnaud précise que pour les travaux de voirie dans les communes, la maîtrise d'œuvre de la mairie concernée doit inclure dans le marché la mise à la côte de bouche à clé. La fourniture de bouche à clé est prise en charge par le syndicat et la remise à la côte est la charge de la mairie.

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 19 h 20

Secrétaire de Séance

Christophe Vignal

La Présidente

Annie Pollard Boulogne